



PLAN LOCAL D'URBANISME

06U25

Rendu exécutoire le

Révision allégée n°1

DOSSIER

Date d'origine :

Juillet 2025

PLU approuvé le 18 Mars 2014 - Modification n°1 approuvée le 13 mars 2023 - Etudes réalisées par Arval Urbanisme

ARRÊT du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 29 juillet 2025

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier @arval-archi.fr

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'ARRÊT -

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLU de Villeneuve-sur-Verberie :

- Pièce 4a : Règlement (extrait – Zone naturelle N)
- Pièce 4b : Règlement graphique - Plan de découpage en zones au 1/5000^{ème}

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 18 mars 2014, modifié le 13 mars 2023, n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.